

Date de dépôt : 24 août 2022

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelles mesures sont prises par l'établissement pénitentiaire de Champ-Dollon face à la vague caniculaire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La situation à la prison de Champ-Dollon est particulièrement difficile : surpopulation (la prison compterait 529 détenus, 130 de plus que sa capacité initiale), vétusté et déficit de planification créeraient des conditions très peu supportables.

Le collectif « Parlons prisons » et La Ligue suisse des droits de l'homme, section Genève, viennent notamment de dénoncer le manque de mesures pour soulager les prisonniers en pleine canicule. L'office cantonal de la détention a informé la chaîne de télévision Léman Bleu qu'il faisait entre 29 et 30 degrés dans les cellules le 20 juin dernier. Des points d'eau seraient disponibles en tout temps par des lavabos et parfois des douches dans les cellules. Il a précisé que les guignards sont laissés ouverts pour la circulation de l'air.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- ***Quelles mesures de prévention et de protection sont prises ou étudiées par l'administration pénitentiaire pour soulager les personnes détenues en cas de canicule (accès aux douches, aménagement des promenades, accès à l'eau potable, y compris à l'isolement, etc.) ?***
- ***Les ventilateurs et brumisateurs sont-ils autorisés dans les cellules ? Si oui, sont-ils en ce moment disponibles en nombre suffisant ? Les livraisons de ventilateurs et de brumisateurs sont-elles autorisées ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite, le Conseil d'Etat répond comme suit :

Question 1 :

L'accès à l'eau potable est permanent pour tous les détenus dans chaque cellule ainsi que dans les promenades. Certaines cellules sont également équipées de douches. Il en va de même pour celles prévues pour les isolements.

Question 2 :

Toutes les cellules sont équipées d'un ventilateur. Les grandes cellules où séjournent jusqu'à 6 personnes sont quant à elles désormais équipées de 2 ventilateurs. Les installations électriques des cellules ne permettent toutefois pas l'utilisation d'un plus grand nombre d'appareils.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA